

Procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 5 août 2019 à la salle municipale de Saint-Joseph-de-Mékinac située au 258, chemin Saint-Joseph à Saint-Joseph-de-Mékinac, Trois-Rives.

Sont présents : M. Lucien Mongrain, maire
M. Godfrey Plachta, conseiller siège numéro 1
M. Réjean Lahaie, conseiller siège numéro 2
M^{me} Caroline Naud, conseillère siège numéro 3
M^{me} Lise Roy Guillemette, conseillère siège numéro 4
M^{me} Ninon Fortier, conseillère siège numéro 5
M^{me} Judith St-Arneault, conseillère siège numéro 6

Les membres présents forment le quorum.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 30 par Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives. Nicole Léveillée, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

2019-08-119 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Ninon Fortier et unanimement résolu, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, avec la mention que le point « Questions diverses » demeure ouvert.

2019-08-120 **Approbation du procès-verbal de la séance du 8 juillet 2019**

Considérant que les membres du conseil municipal de Trois-Rives ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 8 juillet 2019;

Considérant que Ninon Fortier fait la remarque qu'elle n'a pas proposé le dépôt de la correspondance, étant absente;

Le procès-verbal est corrigé suite à cette constatation et sur la proposition de Caroline Naud, appuyée par Judith St-Arneault il est unanimement résolu de l'approuver, avec dispense de lecture.

2019-08-121 **Achat d'un balai mécanique**

*Annulée par
résolution
2019-09-133*

Considérant l'étude des trois soumissions faites à la municipalité quant à son projet d'acquisition d'un balai mécanique pour nettoyer, entre autres, le stationnement près de l'église et du parc du presbytère situés à Saint-Joseph-de-Mékinac;

En conséquence, il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Judith St-Arneault et unanimement résolu, de retenir celle de Grand-Mère Auto-Neige, au montant de 899,90 \$, et d'autoriser cet achat.

2019-08-122 **Demande au ministère des Transports**

Considérant que le système de drainage installé sur le chemin Saint-Joseph, au centre du village de Saint-Joseph-de-Mékinac, est inefficace en plus d'être dangereux pour les piétons, les cyclistes et les véhicules motorisés, puisque trois plaques de regards sortent de terre;

Considérant que les endroits en question soit le stationnement de l'épicerie et celui de l'église et du parc du presbytère sont ceux les plus assidument fréquentés dans le village;

En conséquence, il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Caroline Naud et unanimement résolu, de demander au ministère des Transports d'effectuer les travaux nécessaires le plus rapidement possible pour rendre ces lieux sécuritaires.

2019-08-123 **Éclairage du barrage Mékinac – Demande à Hydro-Québec**

Considérant qu'à la demande de l'Association du lac Mékinac, Hydro-Québec a considérablement réduit l'éclairage du barrage Mékinac ces dernières années;

Considérant que la motivation de cette requête était de mieux voir les étoiles;

Considérant la proximité immédiate de cette imposante structure, de la rampe de mise à l'eau et du camping du lac Mékinac assidument fréquentés en saison;

Considérant que le conseil municipal est d'avis que pour des raisons de sécurité, il y aurait lieu de rétablir l'éclairage initial et ce à l'année, vu que des activités hivernales se pratiquent également dans ce secteur;

En conséquence, il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Ninon Fortier et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives demande à Hydro-Québec de remettre l'éclairage primitif au barrage Mékinac, le considérant essentiel à la sécurité des usagers de ce secteur en toute saison.

2019 08-124 **Cinquantième anniversaire d'ordination sacerdotale de l'abbé Yves Marcil**

Considérant qu'une contribution volontaire est demandée par la Communauté Saint-Roch-de-Mékinac, pour le cadeau qui sera offert à l'abbé Yves Marcil lors d'une fête en son honneur qui soulignera son cinquantième anniversaire d'ordination sacerdotale;

Considérant que l'abbé Marcil a déjà œuvré sur le territoire de Trois-Rives et que le conseil municipal désire souligner son bon travail;

En conséquence, il est proposé par Caroline Naud, appuyée par Judith St-Arneault et unanimement résolu d'offrir la somme de 30 \$ en guise de contribution au cadeau qui lui sera remis.

2019-08-125 **Pneus de l'écocentre à déjeuner**

Considérant que les pneus apportés à l'écocentre ne peuvent être récupérés par RECYC-QUÉBEC que s'ils sont déjantés;

Considérant qu'une partie du lot entreposé à l'écocentre ne l'est pas;

En conséquence, sur la proposition de Lise Roy Guillemette, appuyée par Réjean Lahaie il est unanimement résolu, d'accepter l'offre de Raymond Lehoux qui consiste à enlever les jantes des pneus au coût de 3 \$ chacun, frais de transport en sus.

2019-08-126 **Proposition de résolution par Godfrey Plachta**

Considérant que :

- La municipalité dispose de peu de personnel;
- Le maire et la directrice générale doivent exécuter l'ensemble des tâches d'administration, de planification, de réalisation et de surveillance des activités et des projets;
- Un élu pourrait être appelé :
 - À siéger sur un comité créé par le conseil pour étudier les questions touchant la voirie, l'incendie, l'urbanisme, les loisirs, l'environnement etc.
 - À étudier en profondeur, examiner, analyser et approfondir un dossier particulier afin d'éclairer la prise de décision du conseil.
- Les activités en dehors des séances du conseil pourraient être valorisantes pour le conseiller concerné;

En conséquence, Godfrey Plachta propose, appuyé par Réjean Lahaie et unanimement résolu, de bénéficier des ressources humaines disponibles sur le conseil, et de nommer des porteurs de dossier (conseiller) touchant, au besoin, les différents secteurs d'activités et des projets particuliers.

Correspondance

Les lettres suivantes ont été portées à l'attention du conseil savoir :

- De Michel Éthier, président du conseil d'administration de la Coopérative de solidarité de Mékinac, qui cite les nombreux services offerts par cette entreprise, tout en soulignant son chiffre d'affaire annuel de 1 450 000 \$ et l'embauche de 8 salariés en saison estivale.

Il dit considérer primordial le fait d'acquérir une génératrice pour continuer d'offrir les services essentiels (nourriture, essence...) lors de panne de courant, et d'ainsi minimiser les pertes de produits périssables.

Il joint à son envoi l'estimation des coûts reliés à cette acquisition soit 43 560 \$, taxes en sus.

Il demande en terminant une subvention pour mettre en œuvre ce projet qu'il considère indispensable au développement de la municipalité et de la coopérative.

- D'Alain Auger, conseiller en environnement à Hydro-Québec, qui envoie l'avis de 21 jours requis pour informer la municipalité des travaux de maîtrise de la végétation sur les digues et barrages par l'application de phytocides par voie terrestre, sur son territoire.
- De Joël Francoeur, président de l'Association du lac Mékinac, qui nous fait part que cette dernière aimerait participer financièrement pour un montant de 250 \$, à l'ensemencement de ouananiches au lac Mékinac, et demande de lui faire part des modalités à suivre, advenant l'acceptation de cette offre.

2019-08-127 **Dépôt de la correspondance**

Sur la proposition de Caroline Naud, appuyée par Lise Roy Guillemette il est unanimement résolu, d'autoriser le dépôt de la correspondance.

2019-08-128 **Rapport de dépenses**

La secrétaire-trésorière dépose le rapport des dépenses payées selon l'article 5 du règlement 07-09 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, totalisant 7 088,53 \$ dont voici le détail :

Salaire administration	Semaine 23 et 30 juin et 7, 14 et 21 juillet	6 238,53
Ginette Roy St-Arnault	Service de conciergerie mois de juillet	650,00
Hélène Bougie	Aide camp de jour Saint-Tite	100,00
Guylaine Lemay	Aide camp de jour Saint-Tite	100,00

2019-08-129 **Approbation de la liste des comptes à payer**

Sur la proposition de Godfrey Plachta, appuyée par Lise Roy Guillemette il est unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives approuve la liste des comptes à payer au 5 août 2019 totalisant 27 698,18 \$.

Lucien Mongrain	Rémunération et allocation	1 122,09
Godfrey Plachta	Rémunération et allocation	382,89
Réjean Lahaie	Rémunération et allocation	332,89
Caroline Naud	Rémunération et allocation	382,89

Lise Roy Guillemette	Rémunération et allocation	382,89
Ninon Fortier	Rémunération et allocation	382,89
Judith St-Arneault	Rémunération et allocation	382,89
Salaire hygiène du milieu	Gardiennage écocentre juillet	200,46
Salaire journaliers	Travaux divers	132,58
Lucien Mongrain	Frais de déplacement	189,12
Godfrey Plachta	Frais de déplacement	38,40
Réjean Lahaie	Frais de déplacement	40,32
Nicole Léveillé	Frais de déplacement	38,40
Télébec Ltée	Service téléphonique	120,48
Télus Mobilité	Téléphone cellulaire	23,99
La Capitale assureur...	Assurances collectives août	768,49
Télécommunications Xittel	Service téléphonique	33,03
Groupe CLR	Temps d'onde radio	17,25
MRC de Mékinac	Enfouissement déchets Régie juin	5 742,58
Grégoire Richard	Collecte ordures lacs 3 ^e de 6 versements	2 000,00
Club chasse et pêche Capitana	Aide financière entretien chemins	600,00
Buromobil St-Maurice inc.	Location 2 toilettes portatives	287,44
Service Cité-Propre inc	Collecte et transport ordures juillet	6 062,84
Xerox Canada Ltée	Photocopies	81,26
Coopérative solidarité Mékinac	Produits d'entretien	27,18
Ascenseur Lumar inc.	Entretien ascenseur juin 2019	189,71
Hydro-Québec	Électricité hôtel de ville et garage et bâtiment patinoire	1 012,64
Novexco inc.	Fournitures de bureau	37,92
E. Lanthier	Remboursement trop payé	100,00
Mach. W. St-Arnault & fils	Installation poteaux radars de vitesse	747,36
Mach. W. St-Arnault & fils	Travaux de voirie divers chemins	5 837,30

Paiement pré-autorisé

Régime retraite des employés municipaux	Cotisations juillet	536,63
---	---------------------	--------

2019-08-130 **Clôture de la séance**

Il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Réjean Lahaie et unanimement résolu, d'autoriser la levée de l'assemblée.